

10 La Tannerie  
BP 50020  
57072 METZ Cedex 03  
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86  
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87  
E-mail : metz@sologest.fr  
www.sologest.fr

## **Association MJC Espace Guy MOQUET**

Association régie par la Loi 1901

6 Rue Georges Clemenceau  
54190 VILLERUPT

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2022

10 La Tannerie  
BP 50020  
57072 METZ Cedex 03  
Tél. : +33 (0)3 87 75 86 86  
Fax : +33 (0)3 87 75 86 87  
E-mail : metz@sologest.fr  
www.sologest.fr

## **Association MJC Espace Guy MOQUET**

Association régie par la Loi 1901

6 Rue Georges Clemenceau  
54190 VILLERUPT

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2022

---

A l'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC Espace Guy MOQUET relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note relative aux « *autres informations* » de l'annexe des comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « *incertitude significative liée à la continuité d'exploitation* », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels.**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

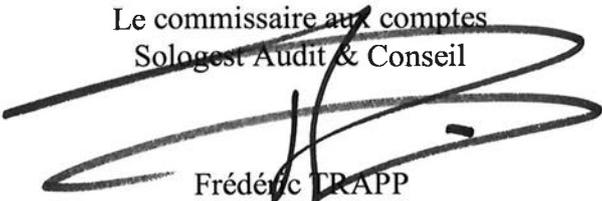
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Julien Lès Metz, le 5 janvier 2023

Le commissaire aux comptes  
Sologest Audit & Conseil



Frédéric TRAPP

*Commissaire aux comptes associé*

**BILAN ACTIF AU 31/08/2022**

ACTIF	2021-2022			2020-2021
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 857 €	4 857 €	0 €	0 €
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	16 870 €	16 870 €	0 €	0 €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 366 €	18 938 €	1 428 €	2 236 €
autres Immobilisations corporelles	35 382 €	32 658 €	2 724 €	0 €
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	164 €		164 €	164 €
<b>Total I</b>	<b>77 640 €</b>	<b>73 323 €</b>	<b>4 317 €</b>	<b>2 401 €</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances	3 496 €		3 496 €	6 256 €
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	116 455 €		116 455 €	6 000 €
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 581 €		6 581 €	107 466 €
Charges constatées d'avance	1 123 €		1 123 €	1 080 €
<b>Total II</b>	<b>127 656 €</b>	<b>0 €</b>	<b>127 656 €</b>	<b>120 801 €</b>
Frais d'émission des emprunts (III)	0 €	0 €	0 €	0 €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0 €			
Ecart de conversion Actif (V)	0 €			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>205 295 €</b>	<b>73 323 €</b>	<b>131 973 €</b>	<b>123 202 €</b>

**MJC VILLERUPT ANNEE 2021-2022**

**BILAN PASSIF AU 31/08/2021**

<b>PASSIF</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2020-2021</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	32 437 €	32 437 €
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	57 181 €	57 181 €
Report à nouveau	-167 953 €	-245 892 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 435 €	77 939 €
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>-80 769 €</b>	<b>-78 335 €</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>-80 769 €</b>	<b>-78 335 €</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		15 000 €
<b>Total II</b>	<b>0 €</b>	<b>15 000 €</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	65 792 €	84 659 €
<b>Total III</b>	<b>65 792 €</b>	<b>84 659 €</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		

<b>Total III bis</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	<b>8 946 €</b>	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	<b>56 408 €</b>	<b>18 265 €</b>
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	<b>24 515 €</b>	<b>22 962 €</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		<b>5 650 €</b>
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	<b>57 080 €</b>	<b>55 000 €</b>
<b>Total IV</b>	<b>146 949 €</b>	<b>101 877 €</b>
Ecarts de conversion Passif (V)	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>131 973 €</b>	<b>123 202 €</b>

**MJC VILLERUPT ANNEE 2021-2022**

**COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022**

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2021-2022</b>	<b>2020-2021</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	81 609 €	137 290 €
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Subventions	304 950 €	171 000 €
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	43 183 €	34 875 €
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations	1 590 €	1 355 €
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		8 €
<b>Total I</b>	431 332 €	344 528 €
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	31 471 €	1 411 €
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	195 585 €	72 778 €
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 014 €	2 902 €
Salaires et traitements	146 717 €	128 783 €
Charges sociales	53 498 €	40 504 €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 193 €	400 €
Dotations aux provisions	7 824 €	8 773 €
Reports en fonds dédiés		15 000 €
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	1 428 €	
<b>Total II</b>	440 731 €	270 552 €
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	-9 399 €	73 976 €
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	324 €	176 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	324 €	176 €
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	0 €	0 €
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	324 €	176 €
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	-9 075 €	74 152 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	13 248 €	5 755 €
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	13 248 €	5 755 €
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	6 608 €	1 968 €
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>total VI</b>	6 608 €	1 968 €
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	6 640 €	3 787 €
Participation des salariés aux résultats (VII)	0 €	0 €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0 €	0 €
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>444 904 €</b>	<b>350 460 €</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>447 339 €</b>	<b>272 520 €</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-2 435 €</b>	<b>77 939 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	11 744 €	7 083 €
Bénévolat	13 519 €	
<b>TOTAL</b>	<b>11 744 €</b>	<b>7 083 €</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0 €	0 €
Mises à disposition gratuite de biens	11 744 €	7 083 €
Prestations en nature	0 €	0 €
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	13 519 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 744 €</b>	<b>7 083 €</b>

MJC VILLERUPT ANNEE 2021-2022

# ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 août 2022** dont le total est de **123.026 Euros** et au compte de résultat de l'exercice qui laisse apparaître un déficit de **2.435 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er septembre au 31 août.

Les notes suivantes font parties intégrantes des comptes annuels.

## **Objet social de l'association :**

Cette association a pour buts la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Villerupt.

La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays, agglomération, ville, communauté de communes, village, quartier, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante.

## **I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

## II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

#### a) Tableau de variations des immobilisations

VALEURS BRUTES	Début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin de l'exercice
Logiciels informatiques	4.857			4.857
Terrains				
Constructions et agencements	16.870			16.870
Matériel d'activités	20.366			20.366
Agencements & aménagement divers				
Matériel de transport		1.400		1.400
Matériel informatique				
Mobiliers	32.272	1.710		33.982
<b>TOTAL</b>	<b>74.365</b>	<b>3.110</b>		<b>76.075</b>

#### b) Acquisitions

Acquisition d'une caravane pour un montant de 1.400€, du matériel de musique pour un montant de 1.110€ et une imprimante thermique pour un montant de 600€.

#### c) Diminutions

Néant

#### d) Tableau de variations des amortissements

AMORTISSEMENTS	Taux	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Logiciels informatiques		4.857			4.857
Constructions et agencements		16.870			16.870
Matériel d'activités		18.130	808		18.938
Agencements & amén. Divers					
Matériel de transport			154		154
Matériel informatique					
Mobiliers		32.272	231		32.503
<b>TOTAL</b>		<b>72.729</b>	<b>1.193</b>		<b>73.322</b>

### 2. Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	Début de l'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin de l'exercice
Dépôt et cautionnement	164			164
<b>TOTAL</b>	<b>164</b>			<b>164</b>

### 3. Stocks

Néant

### 5. Créances

NATURE	Brut	Provisions	Net
Usagers (1)	3.496		3.496
Usagers douteux (2)			
Usagers non encore facturés			
<b>TOTAL</b>			<b>3.496</b>

### 6. Autres créances

Subvention à Recevoir	Montant
Subvention FDVA	2.000
Subvention Communes	5.000
Subvention ville Villerupt	41.250
Subvention GE	20.000
Subvention european capital of culture	48.000
<b>TOTAL</b>	<b>116.250</b>

### 8. Valeurs mobilières de placement

Néant

### 9. Disponibilités

Comptes	Montant
Compte Courant	- 8.946
Livret A	5.334
Caisse	1.247
<b>TOTAL</b>	<b>- 2.365</b>

## 10. Charges constatées d'avances

Comptes	Montant
Est multocopie	336
Maif	787
<b>TOTAL</b>	<b>1.123</b>

## III – NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Ils sont composés du fonds associatif qui est le cumul des résultats depuis la création de l'association et du résultat de l'année ainsi que des réserves et report à nouveau.

	Début	Changement de méthode	Affectation Résultat N-1	Résultat N	Fin
Fonds Associatif	32.437				32.437
Réserves	57.182				57.182
Report à nouveau	-245.892		77.939		-167.953
Résultat de l'exercice	77.939			-2.435	-2.435
<b>TOTAL</b>	<b>-78.334</b>	<b>0</b>	<b>27.020</b>	<b>-2.435</b>	<b>-80.769</b>

### 2. Subventions d'investissement

*Néant*

### 3. Provisions pour risques et charges et fonds dédiés

Provisions	Début de l'exercice	CHANGEMENT DE METHODE	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provision personnel retraite	83.131		7.824	25.162	65.792
Provision pour charge (litige prud'homme)	1.529			1.529	0
Fonds dédiés	15.000			15.000	0
<b>TOTAL</b>	<b>99.660</b>	<b>0</b>	<b>7.824</b>	<b>41.691</b>	<b>65.792</b>

#### 4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

#### 5. Avances et acomptes reçus

Néant

#### 6. Fournisseurs

Comptes	Montant
Fournisseurs	53.443
Fournisseurs, factures non parvenues	2.965
<b>TOTAL</b>	<b>56.408</b>

Les Dettes Fournisseurs sont constituées de :

Cotisation FRMJC	1.287 €
Luxair	1.711 €
Jamais 2 sans 3	2.940 €
Ds events	8.817 €
Teksas	9.296 €
Dark drone	3.645 €
Ibis	797 €
Equans	3.750 €
Lorraine chapiteaux	1.893€
Sécurisation	2.993 €
Clear Channel	1.303 €
Sacem	4.065 €
Carrefour	48 €
Super U	169 €
Maif	787 €
La poste	5 €
Association	30 €
Digit Photo	357 €
Amazon	185 €
Lire c'est partir	80 €
FRANCAS	7.347 €
URSSAF	1.938€
CAC 2021-2022	2.965 €
<b>TOTAL</b>	<b>56.408 €</b>

**Ces Dettes sont en partie réglées en 2022/2023.**

## 7. Dettes fiscales et sociales :

Elles sont composées de :

<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>
Personnels – rémunérations Dues	
Dettes Provisionnées Pour CP	11.032
URSSAF	3.040
Caisse de Retraite	866
CHORUM	100
MUTUELLES	1.279
CPAM	
Charges Sociales / Provision aux CP	4.287
Prélèvement à la source	144
Uniformation	3.766
CAF PASS LOISIRS	
<b>TOTAL</b>	<b>24.515</b>

## 9. Produits constatés d'avances

<b>Comptes</b>	<b>Montant</b>
Subvention de la ville de Villerupt	55.000
Familles	2.080
<b>TOTAL</b>	<b>57.080</b>

## IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Données concernant l'activité de l'exercice

Pour l'exercice 2021-2022, les produits des activités de l'association se composent :

	N	N - 1
Participations Familles	30.535	19.173
Participations structures extérieures	4.721	14.276
Participations CAF – Prestation de Service		-100
Remboursement formation UNIFORMATION		-927
Participations communes	1.170	978
Mise à disposition personnel	26.936	102.750
Autres Participations (activité ponctuelle, transport...)	1.950	1.140
Recettes	16.297	
<b>TOTAL</b>	<b>81.609</b>	<b>137.290</b>

### 2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Subvention Conseil Général (1)		
Subvention Commune	10.000	165.000
Subvention FDVA	2.000	6.000
Subvention Conseil Régional	20.000	
Subvention CAF (Investissement) (3)		
Autres Subventions		
Subvention Moselle euro département	4.000	
Subvention GMI Mutuelle	500	
Subvention CD54	15.000	
Subvention conseil Moselle	4.000	
Subvention Ville de Villerupt	165.000	
Subvention ASP	4.450	
Subvention European capital of culture	80.000	
<b>TOTAL</b>	<b>304.950</b>	<b>171.000</b>

### 3. Produits et charges exceptionnels

#### a) Produits exceptionnels

Parmi ces produits exceptionnels figurent :

<b>Le Compte 771800 – Produits / Exercices en cours</b>	<b>44 €</b>
*régulation	44 €
<b>Le Compte 772000 – Produits / Exercices Antérieurs</b>	<b>13.204 €</b>
*Profit	2.307 €
*ASP	1.006 €
*gain exercice antérieur	50 €
*facture régulation	9.841 €
<b><i>TOTAL Produits Exceptionnels</i></b>	<b><i>13.248 €</i></b>

#### b) Charges exceptionnelles

Parmi ces charges exceptionnelles figurent :

<b>Le Compte 671000 – Charges Exceptionnelles de l'Exercice</b>	<b>1.938 €</b>
* pénalités amendes	1.938 €
<b>Le Compte 672000 – Charges / Exercices Antérieurs</b>	<b>4.670 €</b>
*remboursements familles covid	4.670€
<b><i>TOTAL Charges Exceptionnelles</i></b>	<b><i>6.608 €</i></b>

## **V – AUTRES INFORMATIONS**

### **1. Indemnités retraite**

Il a été voté en CA que le montant des provisions retraite soit doté.

Au 31/12/2022 le montant des provisions retraites s'élève à 65.792 €.

### **2. Continuité d'exploitation**

Du fait d'un fond propre négatif à hauteur de 80.769 €, la Direction de l'association va engager des mesures afin de redresser la situation financière de cette dernière.

Par conséquent, les comptes ont été établis selon le principe de la continuité d'exploitation.

### **3. Contribution volontaire**

Le siège de la MJC de Villerupt situé :

6, rue Clémenceau  
54190 Villerupt

est mis à disposition gracieusement par la commune de Villerupt

Sa valorisation est estimée à 11.744 Euros.

### **Bénévolat / Personnel bénévole**

Environ 1.279 journées bénévoles effectuées par l'ensemble des militants de l'association valorisées à 10.57 €/jour, soit un total annuel de 13.519 €.

### **4. Evènement intervenu lors de l'exercice**

Le personnel de « l'activité musique » a été transféré à l'association « à ta portée » à la date du 31/12/2021.

### **5. Evènement postérieur à la clôture**

Les locaux de la MJC Guy Moquet ont été fermés au public à compter du 28 octobre 2022 par décision de la ville de Villerupt. La ville de Villerupt a mis à disposition d'autres locaux qui permettent à l'association de continuer ses activités.

*Annexe – MJC Villerupt 2021-2022*